



# INFO SOLDE



FÉVRIER 2019

Pour toute question sur votre solde,  
contactez la cellule solde assistance :  
Par mail : [solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr](mailto:solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr)

 **N°Vert 0 800 00 69 50**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Créez dès à présent votre compte ENSAP

L'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) des militaires d'active est alimenté par leurs bulletins mensuels de solde (BMS) dématérialisés. Cette fonctionnalité sera ouverte aux réservistes à partir de mai 2019 ; elle constituera le seul moyen de consulter votre bulletin de solde lorsque le « BMS papier » cessera d'être imprimé, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. N'attendez-pas cette échéance pour créer votre compte.

Depuis votre compte ENSAP :

**Vous pourrez directement accéder à votre bulletin mensuel de solde (BMS)** sur Internet, à tout moment, depuis votre domicile ou en mission à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Une notification vous sera adressée chaque mois par mail pour vous informer de la mise à disposition de votre BMS.

**Vous pourrez également consulter votre compte individuel retraite (CIR)** et accéder à un simulateur de pension si vous remplissez les conditions d'éligibilité (plus de 33 ans pour les militaires). À terme, votre demande de pension de retraite se fera via votre compte ENSAP.

**La création de votre compte se fait en quelques clics sur le site de l'ENSAP.**

Avant de commencer, munissez-vous de :

- 1/ votre numéro de sécurité sociale (il figure sur votre carte d'assurance maladie VITALE) ;
- 2/ votre relevé d'identité bancaire (RIB / IBAN) pour confirmer votre identité (aucun paiement n'est demandé) ;
- 3/ deux adresses courriel valides (les adresses professionnelles en prénom.nom@intradef.gouv.fr sont acceptées, mais conseillées en 2<sup>e</sup> adresse).

### INTERNET

> [www.ensap.gouv.fr](http://www.ensap.gouv.fr)

*«Retrouvez chaque mois  
toutes les informations relatives  
à votre solde»*

## INFO IMPORTANTE

### Vérifiez si vous êtes éligible à la « Prime d'activité »

Le gouvernement a décidé une augmentation du montant et un élargissement du nombre de bénéficiaires de cette prestation qui est versée mensuellement par les caisses d'Allocations familiales (CAF). Ce complément de revenu est attribué sous condition de ressources, aux actifs âgés de 18 ans et plus. Il prend en compte la composition et le revenu global de la famille, afin de soutenir davantage les foyers aux revenus modestes.

Selon les situations, la prime d'activité peut s'élever jusqu'à plusieurs centaines d'euros mensuels. Depuis le 1er janvier 2019, les seuils d'attribution de la prime d'activité ont été relevés à raison de 1787 euros de revenus nets mensuels pour une personne seule sans enfant, etc.

**1/** Si vous étiez déjà bénéficiaire de la Prime d'activité en 2018, vous n'avez aucune nouvelle démarche à accomplir. La Prime sera revalorisée automatiquement.

**2/** Si vous n'êtes pas encore bénéficiaire de la Prime d'activité, la CAF a mis en ligne, sur son site « [caf.fr](http://caf.fr) », un simulateur qui vous permet d'estimer le montant de votre Prime d'activité. Si vous êtes éligible, vous devrez ensuite faire votre demande en ligne sur le portail CAF avant le 28 février 2019. Au-delà de cette date, la prestation vous sera versée à compter du mois du dépôt de votre demande

Cette démarche vous incombe à titre personnel : la Prime d'activité n'est pas versée par le ministère des armées, qui n'en fera pas la demande à votre place.

**INTERNET** > [www.caf.fr/allocataires](http://www.caf.fr/allocataires)

## Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **[solde.assistance.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:solde.assistance.fct@intra.def.gouv.fr)**

### INTRADEF

SGA Connect > [portail-sga.intra.def.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde](http://portail-sga.intra.def.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde)

DRHAT > [portail-drhat.intra.def.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde](http://portail-drhat.intra.def.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde)

Marine > [portail-rh-marine.intra.def.gouv.fr/index.php/solde-indemnite](http://portail-rh-marine.intra.def.gouv.fr/index.php/solde-indemnite)

Air > [portail-drhaa.intra.def.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation](http://portail-drhaa.intra.def.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation)

### INTERNET

[www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde](http://www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde)

# INFO SOLDE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE  
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE  
ARMÉE DE L'AIR  
MARINE NATIONALE  
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES